

Liberté d'expression, le CAP se souvient, Mr David

Le Comité Action Palestine tient à féliciter M. Alain David, maire socialiste de Cenon, et M. Patrick Duval, directeur du centre du Rocher de Palmer, pour leur conversion récente à la défense de la liberté d'expression. Courageusement, ils ont maintenu la programmation du groupe de rap Sexion d'Assaut, accusé d'homophobie, malgré la pression exercée par les militants des droits des homosexuels et des membres du parti socialiste.

C'est avec étonnement, mais non sans satisfaction, que nous avons appris par voie de presse, que P. Duval et A. David sont devenus des défenseurs obstinés de la liberté d'expression. Pour le premier « C'est un non-sens total au nom d'une soi-disant éthique de se comporter en censeur » ; pour le deuxième, il faut toujours privilégier « la pédagogie à la censure ». C'est tout à leur honneur... Sauf que le Comité Action Palestine n'a pas la mémoire courte et se souvient que ces deux messieurs avaient participé en 2006 à l'interdiction d'un spectacle « Nous sommes les enfants du camp » joué par une troupe de jeunes réfugiés palestiniens. Le Tribunal administratif de Bordeaux avait prononcé une condamnation contre la mairie de Cenon pour atteinte à la liberté d'expression et à un dédommagement de 2000 euros au Comité Action Palestine.

Nous ne pouvons, encore une fois, que les féliciter d'avoir enfin découvert les vertus du dialogue et de l'ouverture à l'Autre, mais nous demeurons, avec toutes nos excuses à ces messieurs, un chouia méfiants : s'agit-il d'une conversion sincère ou leur conception de la liberté d'expression est-elle à géométrie variable ? Nous attendons avec impatience quelques éclaircissements...

